



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Conseil d'installation du 27 mars 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le 27 Mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LANGRES dûment convoqué le 23 Mars 2026 par Mme Anne CARDINAL, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, salle d'Honneur de la maire sous la présidence de M. CORNEVIN Bruno.

Etaient présents :

M. CAVIEZEL T	M. ADAM T	Mme BLONDIN C	M. BOUVIER A	M. CHEVALIER A
Mme CORNEVIN P	M. CORNEVIN B	Mme DECOK J	M. DELAÏTRE A	Mme DELONG S
Mme DESSAIN C	M. EL MAAZOUZI S	Mme FLORENTIN E	M. GALLIEN B	Mme GARDET C
Mme GREPINET M	M. GUILLAUMOT T	Mme HUSSON A	Mme JOURNEAUX M	M. LAMBERT B
Mme LEGRAND A	M. LEMOINE F	Mme MACHERET A-V	Mme MELOT J	M. OUDIN J-C
M. PRADET C	M. PREVOT M	Mme VAUTRAVERS M	Mme ZIOLO V	

Mme le Maire sortant procède à l'appel nominal des membres de l'Assemblée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme le Maire à 18 heures 00 minutes.

Mme le Maire rappelle que les débats sont enregistrés.

Mme le Maire rappelle les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

- Théo CAVIEZEL = 1 294 voix pour 22 sièges
- Benjamin LAMBERT = 868 voix pour 4 sièges
- Sophie DELONG = 730 voix pour 3 sièges

Soit un total de 29 sièges pour le conseil municipal.

Madame le Maire déclare les conseillers municipaux installés et procède de nouveau à l'appel.

Discours de fin de mandat de Madame le Maire :

« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une émotion profonde, mêlée de gravité, que je prends aujourd'hui la parole pour la dernière fois en tant que Maire de Langres.

Ce mandat, je ne l'ai jamais considéré comme une fonction. Je l'ai vécu comme un engagement. Un engagement au service des autres. Au service de celles et ceux qu'on entend peu. Au service de celles et ceux qui n'ont parfois que le service public pour tenir debout.

Je veux d'abord saluer les nouveaux élus. Vous avez reçu la confiance des Langroises et des Langrois, des Corléennes et Corléens. Cette confiance est précieuse. Elle est fragile aussi. Elle ne vous appartient pas : elle vous est confiée.

Être élu, ce n'est pas gérer une commune comme on gèrerait une entreprise. Ce n'est pas chercher la rentabilité, ni céder aux logiques comptables.

Être élu, c'est faire des choix. Et ces choix doivent toujours être guidés par une exigence : la justice. La justice entre les quartiers. La justice entre les générations. La justice entre celles et ceux qui ont beaucoup... et celles et ceux qui ont peu.

Car gouverner une ville, ce n'est pas que additionner des projets. C'est corriger des inégalités. C'est refuser l'abandon. C'est garantir à chacun sa place. Dans une ville comme Langres, ces responsabilités sont encore plus fortes parce que les moyens sont contraints mais aussi parce que la tentation est grande, parfois, de renoncer.

Je veux le dire clairement : ne renoncez pas ! Ne renoncez pas aux services publics de proximité, ne renoncez pas à l'ambition pour les quartiers qui en ont le plus besoin, ne renoncez pas à l'exigence d'égalité.

Être élu, ce n'est pas non plus apparaître sur une photo ou couper un ruban. C'est accepter la complexité, c'est prendre des décisions parfois difficiles, c'est tenir dans la durée. Et souvent, c'est avancer sans reconnaissance immédiate.

Mais c'est aussi, parfois, transformer une ville. Je pense aux projets que nous avons portés ensemble : le nouveau visage de la place Diderot, les passerelles de Blanchefontaine, la réhabilitation de la Zouille, les mobilités facilitées, la transformation de la BSMAT, la réserve des musées, les travaux de réhabilitation de nos remparts. Et toutes ces concrétisations n'auraient pu voir le jour sans le soutien de nos partenaires que sont le Département, la Région, le GIP et l'Etat que je remercie particulièrement.

Mais au-delà des projets visibles, je suis surtout fier d'avoir défendu une certaine idée de l'action publique : une action qui protège, une action qui rassemble, une action qui n'abandonne personne. Je pense en particulier aux quartiers neufs. Le travail engagé ne doit pas être arrêté, parce que derrière les bâtiments, il y a des vies, des familles mais surtout des attentes trop longtemps ignorées, depuis 50 ans.

On ne répare pas des années d'oubli avec des demi-mesures. Il faut du courage politique. Il faut de la volonté. Je veux ici saluer celles et ceux qui ont porté ce combat avec conviction, notamment Marylène Grépinet et Chantal Levêque et j'espère que cette nouvelle équipe aura le courage d'aller au bout de ce projet de rénovation globale d'un quartier, trop souvent délaissé.

Je tenais également à remercier l'équipe d'élus qui m'a entourée sans relâche pendant 6 ans. Pendant ces 6 années, les échanges ont été riches et parfois vifs mais la confiance entre nous a toujours été solide : la meilleure preuve en est qu'aucune démission n'a eu lieu pendant cette mandature.

Je veux aussi dire un mot fort pour les agents municipaux. Dans un contexte où la fonction publique est trop souvent critiquée, fragilisée, parfois méprisée, je veux dire ici tout le contraire. J'ai vu, pendant ces années, des femmes et des hommes engagés, compétents, profondément attachés au service public. J'ai vu leur dévouement. Leur professionnalisme. Leur sens du collectif. Sans eux, rien n'est possible. Je les remercie du fond du cœur.

Et permettez-moi, à cet instant, d'avoir une pensée toute particulière pour Madeleine Bodin, secrétaire du Maire. Madeleine a été, au quotidien, une présence essentielle.

Par son professionnalisme, sa rigueur, mais aussi par sa sincérité et sa discrétion, elle a grandement facilité le fonctionnement de notre collectivité. Elle a œuvré dans l'ombre, avec constance, avec loyauté, toujours au service de l'intérêt général.

Elle quittera la collectivité dans les prochains jours, et je tenais ici à saluer la qualité de notre collaboration, et à lui adresser mes remerciements les plus sincères.

Dans quelques minutes, Langres aura un nouveau Maire et une nouvelle équipe municipale. Je tiens à les féliciter et à leur souhaiter pleine réussite, au service de notre ville et de ses habitants. Mais je forme aussi un vœu : que jamais ne soit oubliée la boussole essentielle de l'action publique — l'humain.

Je terminerai en empruntant les mots de Denis Diderot, enfant de Langres : « Je puis pardonner tout aux hommes, excepté l'injustice, l'ingratitude et l'inhumanité. »

Ces mots, aujourd'hui plus que jamais, doivent nous guider. Je vous remercie ».

Madame le Maire cède la parole au doyen d'âge Monsieur Bruno CORNEVIN.

Monsieur le doyen procède à la lecture de l'ordre du jour.

Madame Pascale CORNEVIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le doyen donne lecture des articles L2122-4, L2122 – et L2122-7 du CGT relatifs aux conditions d'élection du maire.

Monsieur le doyen procède à la désignation des assesseurs : Monsieur Thibaut ADAM et Madame Sophie DELONG.

2026-03-001

## ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Théo CAVIEZEL est candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin (\*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Théo CAVIEZEL : vingt-six (26 voix)

M. Théo CAVIEZEL ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, il est proclamé maire.

Discours du Maire nouvellement élu, Monsieur Théo CAVIEZEL.

« Merci Bruno, Merci à toutes et tous.

C'est un honneur immense de porter cette écharpe et d'être face à vous ce soir. Je commencerai par des remerciements. D'abord pour l'ensemble des agents de la ville mobilisés dans la tenue de ses élections municipales. Des remerciements à l'ensemble des habitants de Langres, de ses faubourgs, de ses quartiers, de Corlée, qui se sont déplacés dans les urnes à deux reprises pour exprimer leur choix. Je remercie aussi l'ensemble des membres des cinq autres listes candidates emmenées par Dominique VIARD, Paul HENRY, Christophe MINOUX, Sophie DELONG et Benjamin LAMBERT, pour les projets qu'ils ont portés et pour leurs engagements respectifs.

Merci aux membres de la liste que j'ai eu l'honneur d'orchestrer. J'ai appris à connaître durant cette campagne des personnalités formidables et je suis fier de la cohésion de groupe que nous avons su créer. Cohésion qui nous sera précieuse au quotidien à la mairie.

Si vingt-deux membres de cette liste ont le privilège de siéger aujourd'hui à cette table, j'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux présents à nos côtés durant cette campagne et qui n'ont pas été élus. Je pense à Gurvan HALDIMAN, Claude FRERE, Jean-François COUTURIER, Alexia DURLET, Pascal BRUNELLI, Océane JAUGEY, et Mickaël LOPEZ-LORAIS. Le projet que nous porterons ces six prochaines années est aussi le leur.

Des remerciements enfin à ma famille, à nos familles, à nos proches qui acceptent cet engagement et nous soutiennent. Engagements qui, et on le découvrira au fur et à mesure de notre mandat, seront très prenants. J'ai une pensée particulière pour ma mère, ma maman qui a elle-même été élue maire de son village à Perrogney, une commune étroitement liée à l'histoire politique moderne de notre ville.

Nous avons été élus sur deux promesses, celle de porter un mandat de renouvellement et de réconciliation. Le renouvellement s'opère aujourd'hui avec cette équipe municipale largement renouvelée et l'élection d'un des plus jeunes si ce n'est le plus jeune maire de l'histoire de notre ville.

La réconciliation ensuite, qui se vivra au quotidien, réconciliation entre le groupe majoritaire que je porte et les groupes minoritaires emmenés par Benjamin LAMBERT et Sophie DELONG que nous ne considérerons jamais comme des oppositions qui s'opposent par principe. Nos avis seront certainement parfois divergents et c'est bien normal mais le respect, le débat, le pouvoir de conviction nous permettront je l'espère, de toujours rester à la hauteur des mandats que les Langrois et les

Corléens nous ont confiés.

Réconciliation aussi au sein même de notre ville entre les habitants et les élus. Je souligne d'ailleurs la retransmission en différé de ce conseil municipal, nous nous y étions engagé durant la campagne et c'est chose faite dès ce soir.

Il est impératif de redonner goût à la politique locale et nous nous y attellerons chaque jour à travers nos actions certes mais aussi notre présence dans chaque recoin de notre ville.

Ce début de mandat sera aussi celui du combat, d'un combat que nous mènerons bec et ongles, celui du maintien du pôle de santé Langrois aujourd'hui fortement fragilisé par des décisions politiques que nous déplorons. Nous accueillerons dès la semaine prochaine dans ce salon d'honneur de l'hôtel de ville, les soignants et les représentants des usagers pour une remise à plat du dossier de la réorganisation hospitalière des centres et sud Haute-Marne. Je le redis avec force, la municipalité sera à présent à leurs côtés dans ces combats à venir. Parallèlement, nous interpellons le Président de la République et le Premier Ministre dès lundi et provoquerons un rendez-vous avec le Ministre de la Santé et l'ARS. Nous serons pleinement mobilisés dans cette tâche avec toutes les personnes de bonne volonté.

D'autres défis nous attendent et je serai très bref, la lutte contre les logements vacants et en péril, l'adaptation de notre ville au vieillissement de la population, l'attractivité commerciale, en particulier de notre centre-ville, le maintien et la création de nouveaux emplois, la relation de la Ville de Langres avec Saints-Geosmes et l'ensemble des communes du Pays de Langres, la modernisation des infrastructures et de la voirie, la création d'un marché couvert, l'avenir du collège Diderot.

Vous le voyez la tâche est immense et la ville mérite un engagement plein et entier. Je pense que nous sommes prêts à cela, à présent, au travail, je vous remercie. »

Madame DELONG informe qu'elle et ses colistiers s'abstiendront pour ce vote, notamment au regard des compétences transférées à la communauté de commune qui ne justifient pas d'avoir le nombre maximum autorisé d'adjoints.

**2026-03-002**

#### **FIXATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- Décide de fixer à 8 (huit) le nombre de postes des Adjoints au Maire.

Adopté à l'unanimité.

**2026-03-003**

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu la loi 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale municipale et la parité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-1 et L2122-4, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil de nationalité française au scrutin de liste paritaire quel que soit le nombre d'habitants de la commune depuis la réforme du mode de scrutin,

Des listes sont déposées auprès du maire avant chaque tour de scrutin. Les listes de candidats peuvent différer d'un tour à l'autre. Il n'est pas possible de panacher ou de rayer des candidats (bulletins nuls). L'ordre des adjoints correspond à l'ordre de présentation de la liste.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Théo CAVIEZEL Maire, à l'Election des adjoints.

Premier Tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1ER TOUR DE SCRUTIN	
Présents	29
Pouvoirs	0
Votants	29
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	22
<b>Majorité absolue</b>	<b>12</b>

Liste 1: Pour Langres un avenir à bâtir ensemble

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Théo CAVIEZEL ci-dessous :

- CORNEVIN Pascale
- PREVOT Mathieu
- DECOK Joëlle
- LEMOINE Frédéric
- BLONDIN Cécile
- CHEVALIER Aurélien
- HUSSON Armelle
- EL MAAZOUZI Saber

Monsieur Thierry GUILLAUMOT prend la parole et fait part de l'inquiétude des habitants de Corlée de perdre l'identité du village suite à la candidature de Madame Pascale CORNEVIN en tant que maire déléguée. Monsieur Thierry GUILLAUMOT indique qu'il n'accepte pas que Corlée soit considéré comme « une petite minorité ».

Monsieur le maire répond qu'il a entièrement confiance en Madame Pascale CORNEVIN pour poursuivre le travail commencé à Corlée et être à la disposition et aux côtés des habitants et habitantes de Corlée. Il rappelle son attachement et celui du conseil municipal sur la vision territoriale de la ville et du territoire. Il exprime son attachement au village. Il explique qu'il n'a jamais tenu les propos relatés par Monsieur Thierry GUILLAUMOT, Corlée est un village à part entière qui sera traité comme tel.

**2026-03-004**

#### **ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CORLEE**

M. Théo CAVIEZEL, maire rappelle l'article L.2113-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation du Maire délégué.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, pour la Commune associée de CORLEE, un maire délégué,

Madame Pascale CORNEVIN se porte candidate.

Premier Tour de scrutin :

Le dépouillement du vote à donner les résultats ci-après :

22 voix pour Madame Pascale CORNEVIN

3 voix pour Monsieur Thierry GUILLAUMOT

4 votes nuls.

Mme Pascale CORNEVIN ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée Maire délégué de Corlée et a été immédiatement installée.

**2026-03-005**

#### **LECTURE ET DIFFUSION AUX ELUS DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

L'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans son 3<sup>ème</sup> alinéa que « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux ».

Aussi, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local :

- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.
- Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
- Une copie de la Charte de l'élu et les articles du Code Générales des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'exercices des mandats municipaux sont remis à chaque membre du Conseil Municipal

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- Prend acte de la lecture par M. le Maire de la Charte de l'Elu local comme le prévoit la Loi dont une copie est remise aux Conseillers.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire invite M. Benjamin LAMBERT et Madame Sophie DELONG à prendre la parole.

« Monsieur Benjamin LAMBERT s'exprime ainsi :

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Tout d'abord, nous tenons à remercier les électeurs et les électrices. Notre groupe d'opposition prend et prendra à cœur son rôle pendant les années à venir.

Monsieur le Maire vous avez à plusieurs reprises qualifié l'opposition de « minorité ». Ce terme, en apparence descriptif, est en réalité problématique d'un point de vue démocratique.

La démocratie ne se résume pas à la loi du nombre. Elle repose aussi sur la diversité des opinions, sur le débat contradictoire, sur la capacité à entendre des voix différentes, parfois critiques, mais toujours essentielles. Réduire l'opposition à une simple « minorité », c'est nier son rôle fondamental : celui de questionner, d'alerter, de proposer.

Derrière chaque élu de l'opposition, il y a des habitants de notre commune. Des femmes et des hommes qui ont fait un choix, qui ont exprimé une attente différente, et qui comptent sur nous pour porter leur voix. Les qualifier implicitement de secondaires ou d'insignifiants revient à mépriser une partie de la population.

Nous ne demandons ni privilège, ni faveur. Nous demandons simplement le respect dû à toute représentation démocratique. Le respect des idées, le respect des personnes, le respect du débat.

Car au fond, une majorité n'a rien à craindre d'une opposition constructive. Au contraire, elle devrait s'en réjouir : c'est souvent dans la confrontation des points de vue que naissent les meilleures décisions.

Vous avez parlé à de nombreuses reprises de réconciliation pendant la campagne et depuis le début de semaine. Pour nous cette réconciliation ne peut se faire qu'à condition de respecter les équipes précédentes ainsi que le travail engagé. Nous espérons donc que vous poursuivrez les projets que nous avons construits au cours des dernières années : halle des sports, ciné des jeunes, résidence seniors. Par ailleurs, nous espérons que vous changerez d'avis sur la rénovation urbaine des quartiers neufs qui englobe un projet bien plus important que la construction d'un bâtiment.

Enfin, je terminerai par plusieurs questions : vous avez annoncé en début de semaine que des rendez-vous étaient pris dont certains en haut lieu à propos de l'hôpital - Pouvez-vous nous dire quand ? Et avec qui ?

Je vous remercie ».

M. le maire répond que les rendez-vous évoqués seront pris dès lundi.

Madame Sophie DELONG s'exprime ainsi :

« A mon tour de vous féliciter Monsieur le maire pour votre élection ainsi que tous les membres du conseil municipal. Effectivement comme Monsieur Benjamin Lambert, je suis à la tête d'un groupe d'opposition.

Je remercie les électeurs qui nous ont fait confiance. Le conseil est installé dans cette configuration. Alors effectivement on parle de groupe d'opposition ou de groupe minoritaire, peu importe, les mots comptent certes, mais ce qui compte surtout, c'est la façon de fonctionner. Pour ma part je ne suis pas nouvelle dans la fonction d'élue d'opposition. J'ai toujours porté une voix constructive, donc je continuerai sur cette voie, j'ai toujours été au fond des dossiers, je continuerai sur cette voie. Vous nous parlez de réconciliation, mais nous ne savions pas trop ce qui est derrière ce vocable. Nous verrons à l'usage mais en tout cas, j'aspire à un changement et au respect des élus d'opposition qui ont des droits. Je tiens à les exercer pleinement. Comme je l'ai toujours souhaité, j'aimerais une

transparence totale, avoir accès à tous les dossiers. Elus, nous devons même avoir accès à votre agenda. C'est ce que vient de demander Monsieur Benjamin LAMBERT : une visibilité totale sur vos rendez-vous et leur teneur.

Au-delà du respect des élus minoritaires et dans la foulée de ce qui vient d'évoquer mon collègue, Monsieur Benjamin Lambert, je reviens sur les sujets qui occupent l'actualité langroise.

Et au premier chef, l'avenir du pôle de santé. Il faudra que la Ville soit très forte. Vous allez affronter beaucoup de personnes. La Ville est un peu seule contre tous finalement. J'espère que vous saurez nouer des relations avec le nouveau maire de Chaumont. Peut-être y a-t-il encore un espoir de ce côté-là. Les deux villes peuvent-elles trouver un terrain d'entente pour créer un vrai Pôle de santé au service de toute la population ? Un plateau technique de qualité pour que tous les habitants aient accès à un service de qualité. Eviter ainsi des pertes de chances ou des renoncements aux soins. Le maire de Langres a la capacité d'agir, il a le destin des habitants entre ses mains et même au-delà sur tout le pays de Langres. Vous avez une grosse responsabilité sur l'avenir des soins et donc nous comptons sur vous.

Il a été aussi question de l'avenir des collèges. Je pense que les élèves ne sont pas dans de bonnes conditions d'éducation, la communauté éducative non plus. Nous ne sommes pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui. La décision sur les collèges est attendue par le Département depuis un quart de siècle ! La décision n'appartient pas totalement au Conseil départemental. Certes il finance les bâtiments, mais la réflexion sur l'implantation et la façon dont on imagine le parcours des élèves appartient aux Langrois. Ce sont des questions d'urbanisme élémentaires. La vie des élèves, la vie des familles au quotidien doivent être prises en considération. Nous devons avoir de l'exigence pour nos élèves parce qu'on sait bien que dans les territoires ruraux, les élèves n'ont pas forcément les mêmes chances que dans des métropoles. C'est une question de justice sociale que de leur offrir un écriin et des conditions d'apprentissage optimales qui ne se réduisent pas à des bâtiments. Encore une fois je tiens à souligner l'importance du parcours des élèves, leur accès à la culture et au sport.


Et puis l'autre sujet prégnant : les quartiers neufs. J'ai la conviction que ce mandat va être vraiment celui de l'aboutissement d'un grand projet au bénéfice des quartiers neufs et de leurs habitants. Nous ne sommes pas d'accord sur le projet de la majorité sortante. La réflexion doit reprendre. C'est l'occasion de trouver un terrain d'entente dans le cadre de la « réconciliation » que vous prônez. L'avenir des quartiers le mérite. Nous sommes à un tournant. Les 4 écoles vont être vacantes dans moins de deux ans. Les élèves des quartiers et au-delà vont intégrer une magnifique école et je me réjouis pour eux. Les quartiers méritent d'être appréhendés dans leur globalité. Evitons de faire ce qui a marqué le passé : des petits projets saupoudrés. C'est encore une question d'urbanisme.

Une étude conjointe et concertée avec Hamaris, propriétaire de tous les logements, va débiter. Les élus ne sont pas des techniciens et ce quartier mérite vraiment de bénéficier des compétences d'architectes urbanistes. J'appelle à mettre un terme à toutes ces études récurrentes. Avec le privilège de l'ancienneté, je connais justement toutes celles que l'on collectionne depuis 20 ans. A un moment il faut arrêter ça ! appuyons-nous sur ce qui existe, prenons l'attache de professionnels de notre territoire, pas des cabinets qui viennent de Paris et pratiquent le « copier-coller », et nous proposons des recettes toutes faites. Repartons sur de bonnes bases et mettons un terme aux études compartimentées. La dernière le « Plan guide » pour ne pas la citer, est une étude ambitieuse menée par la municipalité sortante, mais elle aussi, se réduit à la Citadelle et ses connexions. Néanmoins, ce plan guide pourrait servir de base pour définir une stratégie globale. Cette notion de globalité est fondamentale. Une ville est comme un être humain : ça circule, ça fonctionne, ça vit.

Voilà les vœux que je formule au début de ce mandat que je vous souhaite épanouissant et avec beaucoup de réussite et encore une fois au service des Langrois et plus largement au service de tout le Pays de Langres. »

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h38.

Le Maire,  
Théo CAVIEZEL



La Secrétaire  
Pascale CORNEVIN

